

2 3 823
M^{me} LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

ET

LES GUERRES DE LA VENDÉE

PAR

ÉMILE GRIMAUD

1945



NANTES

IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

4, PLACE DU COMMERCE, 4.

—
1888

M^{me} LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*.

Tiré à 100 exemplaires.

M^{me} LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

ET

LES GUERRES DE LA VENDÉE

PAR

ÉMILE GRIMAUD



NANTES

IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,

PLACE DU COMMERCE, 4.

—
1887

M^{me} LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

ET

LES GUERRES DE LA VENDÉE

NOTES INÉDITES

M. Camille de la Pilorgerie, de Nantes, possède un exemplaire de l'*Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly, qui est extrêmement précieux, attendu qu'à la fin de chaque volume, se trouvent reliés quelques feuillets manuscrits dictés par M^{me} la marquise de la Rochejaquelein. Après chacun des quatre petits cahiers, l'illustre auteur des *Mémoires* a apposé sa signature, peu lisible, et que l'on sent bien être celle d'une personne aveugle.

Ces *Notes* nous ont semblé très curieuses, très intéressantes pour nos annales vendéennes, et M. C. de la Pilorgerie nous a gracieusement autorisé à les livrer à la publicité.

Pour en éviter la peine au lecteur, nous avons extrait de l'*Histoire* de Crétineau-Joly tous les passages visés et qui étaient simplement indiqués par des chiffres dans les *Notes* de M^{me} de la Rochejaquelein.

Nous espérons bien que l'on jugera, comme nous, que ces documents méritaient de ne pas rester inédits.

EMILE GRIMAUD.

Quoique l'ouvrage de *la Vendée militaire* soit excellent, il s'y est nécessairement glissé quelques légères erreurs, des oublis, etc. Je n'ai fait des notes que sur ce dont je crois être parfaitement sûre. C'est pour cela qu'il y a si peu de notes dans le 3^e volume. D'ailleurs on sent qu'il y a bien des choses dont je ne suis pas assez certaine pour oser les corriger, d'autant que M. Crétineau a fait des recherches immenses, étonnantes. Je me suis laissée aller aussi à ajouter quelques détails qui ont de l'intérêt pour moi, mais non pas pour l'histoire.

Tome I, page 10. — Lorsque l'étranger assiégeait nos frontières, apportant un douteux appui au trône croulant des Bourbons, la Vendée, qui aurait pu si admirablement commencer alors les hostilités, laissa passer toutes ces tempêtes dont elle ne se sentait point frappée. On avait exilé ses prêtres ; on massacrait ses gentilshommes ; on les accusait de brûler leurs châteaux, dont, après l'incendie, la nation confisquait les terres. La Vendée Militaire, devant tant de provocations, resta muette.

Note. — Dans aucune partie de la Vendée Militaire il n'y eut à cette époque ni gentilshommes massacrés, ni châteaux brûlés. Les paysans aimaient et respectaient la noblesse. Il n'y eut dans toute la Vendée que le château de MM. de Lézardière, en Bas-Poitou, qui fut brûlé, non par les paysans, mais par la garde nationale, ou du moins par les habitants d'une petite ville.

I, p. 19. — Des chefs de famille puissants et considérés dans l'Ouest, entre autres le marquis de la Rochejaquelein, père des trois généraux de la Vendée Militaire, n'avaient pas vu sans bonheur l'aurore de la Révolution. Ils la regardaient, soit comme un mal devenu nécessaire, soit comme une amélioration dont il leur paraissait juste de tirer avantage au profit du peuple, la royauté sauve.

Note. — Mon beau-père, le marquis de la Rochejaquelein, maréchal de camp, avait été un moment ce qu'on appelait alors monarchien. C'est-à-dire, désirant des réformes qu'on croyait utiles ; mais il revint bien vite de ses premières illusions, et émigra dès 1791 avec toute sa famille. Il fit la campagne des Princes comme fourrier général de l'armée.

I, p. 48. — Ils « résolurent de donner pour chefs à leur naissante armée les gentilshommes les plus aimés de ces contrées.

Note. — On ne choisissait pas les nobles les plus aimés, mais on prenait tout simplement ceux qui étaient restés dans le pays, car la généralité était émigrée.

I, p. 65. — C'est alors que La Rochejaquelein se rappelle que Lescure, sa famille, et Marigny sont restés au château de Clisson, près de Bressuire.

Note. — Nous n'étions plus à Clisson, mais prisonniers à Bressuire.

I, p. 69. — Quelle que soit, du reste, la cause qui ait fait adopter ce genre de clôture, qu'il soit dû au besoin de se garantir contre l'âpreté des vents dans un pays montueux ou à l'amour de l'isolement...

Note. — Toutes ces clôtures sont faites uniquement pour y conserver les bestiaux sans les garder. Les bêtes à cornes qu'on élève en immense quantité y restent même les six mois d'été sans rentrer jamais dans les étables.

I, p. 80. — Le mouchoir rouge distingue les officiers de la grande armée.

Note. — Il semble que ces mouchoirs rouges étaient une espèce d'uniforme pour les officiers; point du tout; la plupart se mirent à en porter, mais c'était suivant leur fantaisie.

I, p. 84. — Quand la garde constitutionnelle du Roi se forma, Henri de la Rochejaquelein fut un des officiers de sa cavalerie. Lors de la dissolution de cette garde, il n'émigra point.

Note. — Henri n'émigra pas, parce que le Roi fit dire à tous les officiers de sa garde constitutionnelle, quand elle fut cassée, qu'il voulait qu'ils restassent : 1° parce qu'il espérait qu'on rétablirait sa garde; 2° pour ne pas justifier son renvoi, dont le prétexte était que sa garde était composée d'aristocrates, qui s'entendaient avec les émigrés.

I, p. 85. — Son union (du marquis de Lescure) avec Mlle de Donnissan adoucit les rares aspérités de ce caractère.

Note. — Et pourquoi donc vouloir que mon mariage ait adouci le caractère de M. de Lescure? Quoi! moi perfectionner la per-

fection même ? Qu'est-ce que signifient ces rares aspérités ? C'est un entêtement de M. Crétineau Joly, et je ne reconnais pas là son rare jugement. L'unique changement que le mariage ait apporté à M. de Lescure, c'est qu'auparavant sa grande piété lui faisait fuir les femmes ; il n'osait même pas les regarder, ce qui lui donnait des manières extraordinaires, et depuis, il était comme tout le monde.

I, p. 87. — ... Cette armée, qui voit déjà briller dans ses rangs tant d'officiers et de volontaires, qui, comme Forestier, Des Essarts, Tonnelet, de la Bouère, les trois frères Soyer, *Couty*, Guignard, les frères Cadi, Forêt, Villeneuve du Gazeau, Du Houx, Dommaigné, Pérault, Bourrasseau, Beauvais et de Scépeaux, peuvent lui rendre d'importants services.

Note. — *Couty* devait être le dernier nommé, ou même pas du tout ; il était fort jeune, très brave et n'a jamais rien commandé. Il y en avait tant d'autres à nommer : Du Houx, La Ville Baugé, la Marronnière, Texier, Allard, du Pérat, etc., etc., etc.

I, p. 95. — Le 10 août 1792, Charette est aux Tuileries, offrant son bras et sa vie à la royauté malheureuse.

Note.— Pourquoi n'avoir pas dit que M. de Lescure était resté par ordre, qu'il était au 10 août ? Etc., etc., etc.

I, p. 111. — La fraude (du faux évêque d'Agra) fut-elle soupçonnée, et voulut-on, par la bénédiction d'un évêque, agir plus efficacement sur la crédulité des paysans ? Ou, ce qui est plus dans les habitudes de loyauté des chefs, ajouta-t-on une foi entière aux récits du prétendu évêque ? C'est ce qu'il est impossible aujourd'hui d'apprécier avec une impartialité digne de l'histoire.

Note. — Puisque M. Crétineau-Joly, malgré sa bonne judiciaire, est encore dans le doute si les généraux ont été complètement trompés par l'évêque d'Agra, ou s'ils sont restés incertains, mais ont voulu profiter d'un moyen si sûr d'animer les Vendéens, il est essentiel, quand on réimprimera mes *Mémoires*,

d'y mettre ma complète justification qui est dans mon manuscrit et que M. de Barante a supprimée comme inutile. Sans la remettre sous mes yeux, je la refais ici et d'une manière encore plus complète. Qu'on y réfléchisse : 1° Il n'y avait point alors de général en chef; il aurait fallu que tout le conseil fût d'accord.

MM. d'Elbée, Cathelineau et de Lescure étaient des saints et tous les autres étaient de bons catholiques qui n'auraient osé vouloir et proposer une action aussi impie. De plus, tous ces généraux ne se connaissaient pas; ils n'avaient nulle liaison entre eux que celle de leur zèle royaliste et du hasard qui les avait réunis. Il eût fallu une réunion de scélérats, de roués, d'incrédulства connaissant parfaitement, liés entre eux par des serments, pour avoir consenti à reconnaître cet évêque s'ils eussent eu la moindre incertitude de son caractère sacré. Non, nos généraux n'ont eu d'autres torts que de croire dans autrui la bonne foi dont ils étaient remplis. Et qu'on remarque qu'il est resté très longtemps à Châtillon sans aller dans les autres divisions; et qui y commandait? Henri de la Rochejaquelein. Il aurait donc été le plus intéressé à cette exécration fraude; peut-on croire qu'il en était capable?

I, p. 113. — Les Royalistes, en entrant dans la Châtaigneraie, trouvèrent l'échafaud dressé sur la place... La guillotine fut brisée; mais un certain nombre de volontaires se livrèrent dans cette ville à des actes d'insubordination et se permirent le pillage chez des personnes qu'on leur avait signalées comme coupables d'attachement aux principes républicains.

Note. — On pillà quelques maisons à la Châtaigneraie, mais on ne fit de mal à personne.

I, p. 114. — Cathelineau, sous sa parole électrique, a réuni trente-cinq mille hommes à Châtillon-sur-Sèvre.

Note. — Cathelineau, par sa parole électrique, et les autres généraux.

I, p. 117. — Bonchamps, le premier, pénètre dans les murs de Fontenay. Il est suivi de Lescure et de Forêt... Bon-

champs est dangereusement blessé : il tombe de cheval ; mais en tombant il recommande à Lescure de courir à la prison...

Note. — M. de Bonchamps était seul quand il fut blessé, M. de Lescure venait de le quitter pour voler aux prisons, et Forest pour courir après Marie-Jeanne.

I, p. 120. — Les prisonniers (à Fontenay) étaient au nombre de plus de trois mille. Une femme, Madame de Saint-Laurent, dont la maison était devenue le quartier général des chefs, sollicite leur grâce. Cette grâce lui est accordée. Plus tard, pour la punir sans doute de sa pitié, la Révolution l'emprisonna.

Note. — Comment croire qu'une femme eût obtenu la grâce de tant de prisonniers, si elle n'eût pas été décidée d'avance, et telle qu'elle avait déjà eu lieu à Thouars, etc., etc. — Mais, tout de même, on devait être reconnaissant pour Madame de Saint-Laurent qui avait prié avec tant d'ardeur pour sauver la vie des prisonniers qu'elle croyait être en danger.

I, p. 134. — Lyon est en pleine insurrection... (Fin de mai.)

Note. — Je crois qu'ici M. Crétineau se trompe, que Lyon ne s'est insurgé qu'environ vers le mois d'octobre, car nous n'avons su positivement tous les événements de cette ville qu'à Prin-quiau, et si Lyon se fût levé dans le moment de nos triomphes, la République était perdue. Il faudrait vérifier les dates précises, dans l'histoire de France.

I, p. 147. — Ce choix était difficile (celui d'un généralissime) ; il pouvait tomber avec autant de justice sur Lescure que sur Stofflet, sur La Rochejaquelein que sur Cathelineau. Il pouvait aussi bien s'adresser à Bonchamps qu'à Charette, à d'Elbée qu'à Forestier.

Note. — Charette n'avait alors nul rapport avec notre armée. A peine la Haute-Vendée savait-elle qu'il existait. Forestier n'avait que 18 ans. Il faudrait ôter ces deux noms.

I, p. 161. — Si, profitant, dit Bonaparte, de leurs étonnans succès, Charette et Cathelineau eussent réuni toutes leurs forces pour marcher sur la capitale après l'affaire de Machecoul, c'en était fait de la République...

Note. — Mais, pour marcher sur Paris, il eût fallu que les paysans l'eussent voulu et il n'y aurait pas eu un cinquantième de l'armée qui eût consenti à quitter son pays, surtout pour aller si loin.

I, p. 178. — La noblesse du pays (l'Ouest) avait presque toute émigré, et malgré le vil prix auquel on taxait ses biens, on en vendait seulement pour vingt-huit millions.

Note. — Oui, pour 28 millions dans le seul département de la Vendée, ce que j'ai toujours entendu dire.

I, p. 187. — Charette ne fut pas prévenu de l'élection (de d'Elbée, comme généralissime).

Note. — M. de Charette était trop étranger à la grande armée, personne ne le connaissant alors, ni officiers, ni soldats.

I, p. 190. — Le 25 juillet, Tuncq, averti par un transfuge protestant, se présente au Pont-Charron... et laisse mettre en pièces par ses soldats Sapinaud de la Verrie et Joffrion de Beauvais qui, après s'être vaillamment défendus, étaient tombés blessés en son pouvoir

Note. — M. de Sapinaud de la Verrie avait été tué bien avant. On le regrettait infiniment. Il avait une grande réputation.

I, p. 193. — Les incessants combats de la grande armée, ses victoires et même ses revers, ont appris combien, avec de la bravoure, il est aisé de s'opposer à la Révolution. Les gentilshommes, qui, jusqu'alors, n'avaient pu courir aux armes, ne voulurent pas rester plus longtemps oisifs spectateurs d'une guerre où leur présence était une obligation. Ils arrivèrent de tous les côtés dans le camp royaliste. On vit même des émigrés poitevins et angevins traverser une partie de la France et braver tous les périls pour se réunir au drapeau blanc.

Note. — Il y a ici exagération. Il arriva peu de gentilshommes, car ils étaient presque tous émigrés ; il arriva peu d'émigrés, puisque les Anglais avaient défendu de les passer en France sous peine de mort. Quant à M. Bouin des Aubiers, Texier de Courlay, Genest et plusieurs de ceux qui sont nommés, ils étaient du pays et depuis le commencement avec nous.

I, p. 194. — Détruisez la Vendée, disait Barrère... Chaque coup que vous porterez à la Vendée retentira dans les villes rebelles, dans les départements fédéralistes et dans les frontières envahies.

Note. — Si les étrangers étaient venus au nom du roi de France, si les pays qui se révoltaient avaient proclamé le roi au lieu de la République fédérative, tout était fini ; mais la Vendée seule proclamait le Roi.

I, p. 201. — Quant à la nature de leurs opinions, la proclamation en date du 27 mai les fait assez connaître : ils veulent le roi et la liberté.

Note. — Ils voulurent le Roi et la liberté : ce mot de liberté est de trop, car les Vendéens ne songeaient qu'au Roi, persuadés que ce mot comprenait tout pour leur bonheur et celui de la France.

I, p. 225. — Le général Turreau, organe et auteur peut-être de ces bruits, dit dans ses *Mémoires*, et après lui l'historien Beauchamp répète, mot pour mot, qu'alors on parla de miracles dans la Vendée. Ici, la sainte Vierge avait comparu en personne... là, le Fils de Dieu était lui-même descendu du ciel... ailleurs on avait vu des anges promettant la victoire aux défenseurs de l'autel et du trône. C'est peu connaître les habitants du Bocage que de les croire assez superstitieux pour ajouter, sans preuves, foi à certains prodiges...

Note. — On n'a jamais parlé de tous ces miracles pendant la guerre, seulement bien avant ; on a dit qu'à Saint-Laurent de la

Plaine, en Anjou, la sainte Vierge apparaissait dans un arbre, et, pendant plusieurs mois, une foule de gens allaient prier dans ces champs, mais il n'en était plus question.

I, p. 238. — A travers les cris des mourants et des blessés, quelques sons aigres et arrachés à un flageolet dominant de temps à autre les bruits étouffés de la foule. C'est un paysan qui fait entendre aux Bleus le fatal *Ça ira...*

Note. — Le joueur de flageolet n'était pas un paysan, mais un jeune Allemand nommé Zinsk.

I, p. 241.

Note. — On y lit : « La grande armée ne vint pas ; » erreur ; « il n'y avait à la bataille de Saint-Fulgent que l'armée de Charette avec les Poitevins de M. de Lescure et d'Henri. » Ce dernier n'y était pas à cause de sa blessure : les Angevins de la grande armée, ainsi que MM. d'Elbée, mon père, Stofflet, étaient avec M. de Bonchamps ; mais, suivant leur coutume, une grande partie des soldats étaient retournés chez eux après la bataille gagnée.

I, p. 242. — Ils livrèrent ou acceptèrent des batailles. Il eût été plus politique de se les interdire. La Vendée était un pays trop petit pour former seule une puissance militaire.

Note. — Pour faire la petite guerre au lieu de la grande, il faut savoir si nos paysans en étaient capables.

I, p. 247. — L'abbé Bernier et le bénédictin Jagault offrirent de livrer tout l'argent des caisses royales...

Note. — Que veut dire ce mot de caisses royales ? Cela veut-il dire les caisses de l'armée ? Il n'y avait dedans que quelques mauvais assignats pris dans les caisses publiques. Et quant à livrer les vases sacrés, il y en avait peu dans le pays : cela eût été une impiété impardonnable aux yeux des paysans, et d'ailleurs comment les monnayer ?

I, p. 250. — Le 8 octobre, Chabos attaque les royalistes... Lescure est blessé.

Note. — M. de Lescure ne fut pas blessé ; il n'eut que le pouce écorché par une balle.

I, p. 252. — Westermann s'élance au galop dans les rues de Châtillon... il est onze heures du soir... Henri, Lescure, Talmont, Bonchamps et d'Elbée, au milieu du sac de cette ville prise sans assaut, veulent rallier des soldats.

Note. — Ici M. Crétineau-Joly se trompe beaucoup. MM. de Lescure, Henri, etc., avaient poursuivi sur différentes routes et étaient restés chacun où il se trouvait fort éloigné de la ville pour y passer la nuit après leur poursuite.

I, p. 269. — Un jour, il y eut une exception à cette cruauté de toutes les heures. Madame de Bonchamps et sa fille entraient prisonnières à Nantes. Les honneurs militaires leur furent spontanément rendus ; et, dans ces temps où tout ce qui était captif périssait dans les noyades ou sur l'échafaud, Madame de Bonchamps et sa fille échappèrent à toutes les morts, protégées qu'elles étaient par la mémoire de celui dont elles portaient le beau nom.

Note. — Ceci n'est pas vrai. Madame de Bonchamps fut condamnée à mort et Agathe m'a raconté que, se promenant dans la cour avec les prisonniers qui s'en désolaient avec elle, un d'eux dont j'ai oublié le nom, s'écria : « Il faut qu'elle se dise grosse. » Il écrivit ce conseil sur un petit morceau de papier, le mit au bout d'un bâton et le fit passer à travers les grilles du cachot où elle était enfermée. Alors elle sonna le concierge pour la mener au greffe où elle déclara qu'elle était grosse. Deux mois et demi après, suivant les règles d'alors, elle fut obligée de renouveler sa déclaration, disant qu'elle était devenue grosse en prison. Elle est restée cinq mois dans le cachot où les femmes que l'on devait guillotiner le lendemain passaient la nuit. Quel affreux déchirement pour elle que l'agonie de ces infortunées ! Mais au bout de ce temps, il y eut moins de barbarie et beaucoup de personnes s'intéressèrent à elle et la servirent bien.

I, p. 271. — Après la prise d'Ancenis... la route est donc libre, aussi bien du côté d'Ancenis et de Nantes que du côté d'Ingrande et d'Angers. Le passage commença.

Note. — Le passage était en pleine activité à Varades, quand on fut attaquer Ancenis, car j'aidais à porter M. de Lescure dans la plaine de Varades ; nous étions entre ce village et la Loire, quand M. d'Autichamp vint à cheval me demander des nouvelles de M. de Lescure, et me dit en partant au galop : « Nous allons prendre Ancenis pour faire passer l'artillerie. »

I, p. 290. — Les cinquante mille Vendéens qui émigraient à main armée, mais qui, dans leurs rangs, compaient autant de femmes, d'enfants et de vieillards que de soldats.

Note. — Nous étions au moins 80,000, dont plus de 20,000 femmes, vieillards, enfants et blessés ; voilà ce que j'ai toujours entendu dire.

I, p. 295. — Le 21 octobre, les Vendéens partent de Segré... A l'avant-garde que commandait Forestier...

Note. — Pourquoi faire commander l'avant-garde par Forestier ? Il ne commandait jamais que la cavalerie.

I, p. 300. — Madame de Montfranc avait arraché à la mort plus de 600 républicains... La comtesse de Monteclair et Mademoiselle Renouard avaient sollicité la grâce de plusieurs prisonniers... La grâce fut obtenue.

Note. — Certainement ces dames-là et dans plusieurs villes ont pu demander grâce : leur mérite est le même puisqu'elles croyaient qu'on allait fusiller les bleus ; mais leurs prières étaient fort inutiles. Le fait est que les Vendéens ne les fusillaient jamais. Leurs démarches n'ont pu sauver que peut-être quelques individus désignés comme scélérats notables du pays ou quelques tondus, c'est-à-dire des soldats déjà pris par les Vendéens, tondus par eux et repris une seconde fois ; mais ces exemples ont toujours été très rares.

I, p. 316. — La Rochejaquelein regagne la route de Laval, que deux jours auparavant il a immortalisée par sa victoire.

Note. — Henri revint par Craon, non par la première route, mais le gros de l'armée ne l'avait pas suivi et revint tout droit.

I, p. 317. — D'Autichamp revint à Laval... On profita de ce répit pour faire un recensement général ordonné par La Rochejaquelein... On ne comptait que 39.000 hommes en état de porter les armes, qui avaient à défendre plus de 60,000 femmes ou enfants.

Note. — Je ne sais si M. Crétineau a vu l'état du recensement, mais voilà ce que je crois : qu'il y avait 40,000 soldats braves, 20,000 se battant mal et rarement, et 40,000 femmes, vieillards, enfants et blessés, quand nous étions à Laval.

I, p. 318. — Après le passage de la Loire, les généraux sentirent que l'éloquence et les talents du curé de Saint-Laud étaient plus utiles à leur cause que l'incapacité épiscopale de l'abbé de Folleville. On donna au premier le titre d'aumônier général.

Note. — D'ailleurs alors on en connaissait l'importance par le bref apporté par M. de Saint-Hilaire.

I, p. 334. — Pendant la bataille de Laval, un émissaire inconnu remit à Lescure une lettre adressée aux généraux de l'armée royale.

Note. — On ne put pas parler à l'émissaire. Une femme de la ville apporta la lettre et dit qu'on ne pouvait pas voir l'émissaire qui refusa absolument de se montrer.

I, p. 348. — Le comité de salut public écrivait à Prieur (de la Marne) : Vitré et Fougères n'ont pas été défendus ou ils l'ont été fort mal....

Note. — Nous n'avons jamais attaqué ni pris Vitré.

I, p. 374. — La Rochejaquelein a fait ranger par files le long des maisons de Dol les femmes, les blessés et tous ceux qui ne sont pas en état de combattre.... Sauvez-nous du massacre, répétaient ces 60,000 chrétiens.

Stofflet a été lui-même entraîné, mais, rappelé à son devoir par la présence de Mesdames de Donnissan et de Lescure.

Note. — Il n'y avait certainement pas 60,000 femmes, blessés, etc., au plus 30,000. — Ma mère parla au général Stofflet, mais pas moi qui m'étais arrêtée beaucoup plus près de la ville.

I, p. 423. — « Nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes armés de fusils, de fourches, de faux, donnant la chasse aux Brigands et les exterminant de tous côtés, » écrivaient Prieur et Turreau au Comité de salut public.

Note. — Si, peut-être, par peur des bleus, des paysans couraient armés de fourches pour tuer les Vendéens, combien d'autres cherchaient à les sauver, et les cachaient, car, en général, les campagnes étaient royalistes entre Laval et le Mans.

II, p. 144. — Henri de la Rochejaquelein tombe mort. A cette vue, Stofflet s'élance ; il a des larmes dans les yeux . . . Le silence de Stofflet, dont on a calomnié la douleur, est le plus touchant hommage rendu à la mémoire de M. Henri.

Note. — Tout ce que j'ai écrit sur la mort d'Henri m'a été raconté par M. de la Ville Baugé. Comme il abhorrait Stofflet depuis la mort de Marigny, il a peut-être été injuste à son égard et je me plais à le croire.

II, p. 179. — Marigny s'est rendu à la maison que le représentant du peuple occupe dans le quartier de Richebourg. Carrier est avec Goullin. « Je ne veux, dit-il au représentant, te faire aucun mal. Je suis Marigny, le général des Brigands. J'ai besoin de passer 4 heures à Nantes, et je suis venu t'annoncer que je voulais être libre... Si je suis arrêté, ta mort précédera la mienne, toutes mes dispositions sont prises. » Carrier avait peur du courage et Marigny put en sécurité recueillir les nouvelles qu'il s'était exposé à venir demander.

Note. — Il est absurde de croire que M. de Marigny a été dire à Carrier son nom et qu'il voulait passer 4 heures à Nantes, et que, s'il le faisait arrêter, il serait poignardé. Carrier eût pu avoir peur de lui dans le moment, mais ses satellites l'auraient arrêté à 10 pas de sa maison. D'ailleurs, il n'avait nul besoin de cette démarche si téméraire pour parcourir Nantes, elle aurait redoublé ses dangers. Quand je le vis à Prinquiau déguisé en

paysan et vendant des oies, que je lui témoignais la crainte que j'avais pour lui, il me dit : « Oh ! je vais partout pour m'informer de ce qui se passe pour notre parti, pour savoir s'il y a quelque chose à faire. J'ai été plusieurs fois à Nantes, j'ai même parlé à des représentants du peuple, je parle à tout le monde et je ne crains rien. » Or il faut remarquer que M. de Marigny était d'une hardiesse rare, qu'il avait toujours eu le goût de se déguiser, parlait toutes sortes de patois et changeait sa démarche de la manière la plus comique. D'ailleurs il m'aurait certainement dit qu'il avait été se nommer à Carrier et le menacer, si cela avait eu lieu.

II, p. 211. — Rostaing n'avait aucun motif de haine contre Marigny ; ils étaient restés étrangers l'un à l'autre pendant la grande guerre et l'influence de cet officier sur Stofflet ne pouvait pas être assez déterminante pour forcer ce dernier à donner un ordre fratricide. — La responsabilité de Rostaing doit donc être dégagée de ce débat qui ne peut avoir lieu qu'entre le curé de Saint-Laud et Stofflet.

Note. — J'ai toujours entendu dire que M. de Rostaing avait beaucoup contribué à la mort de Marigny.

II, p. 211. — Stofflet était aimé et redouté des Royalistes qui, par une innocente plaisanterie, le surnommaient *Mistoufflet*, nom qui revient souvent dans les bulletins des généraux révolutionnaires comme celui d'un chef terrible, dont à chaque combat ils signalaient la mort.

Note. — C'étaient les paysans qui dans les commencements écorchaient son nom ; il n'y avait en cela aucune malice.

II, page 222. — Stofflet ne choisit comme chefs secondaires que des paysans comme lui : ce fut un tort, etc.

Note. — Tous n'étaient pas paysans : M. Renou était bourgeois de Loudun et officier dans la Grande-Armée ; M. L'huillier, notaire, etc., etc.

II, page 265. — La Vendée pouvait user du pouvoir que personne ne lui contestait ; il fallait contrefaire les assi-

gnats de la République. Une délicatesse de conscience, qu'il faut honorer dans les particuliers, mais que l'on doit blâmer au point de vue politique, les arrêta dans cette création d'assignats. Ils inventèrent des bons royaux pour une somme insuffisante de 900,000 fr. : encore déclarèrent-ils que ces bons ne seraient valables qu'avec les signatures du prince de Talmont, du marquis de Donissan et de l'abbé Bernier. C'était les rendre impossibles dans le commerce.

Note. -- Contrefaire les assignats, M. Crétineau oublie que rien n'est plus difficile. Et quels sont les ouvriers qui dans la Vendée eussent été assez habiles pour cela ? Ainsi, outre que cette fraude n'était pas acceptable pour nos loyaux chefs, c'était matériellement impossible. Les *Bons Royaoux* étaient imprimés sur du papier commun, et très simples, nul ornement, etc., etc. Je ne puis mieux les comparer qu'à cette monnaie de papier valant cent sous qu'on appelait à Paris des Corsages. Je crois qu'on ne fit de Bons Royaoux qu'à Laval. Dans la 1^{re} année, 1793, on donnait des reçus aux métayers qui amenaient des bœufs pour nourrir l'armée. Ils n'ont jamais été payés ; combien de familles de paysans ont de ces reçus qu'ils recevaient avec tant de confiance, la plupart sur des chiffons de papier signés par de simples officiers, des présidents de conseil de village, etc., etc., etc. Tous ces pauvres paysans étaient si confiants, si zélés, de si bonne foi, et les chefs aussi. Je ne parle ici que de la Grande-Armée de mon temps ; j'ignore le reste.

II, p. 350. — A la nouvelle de l'arrestation de la Bouëre, René Véron, laboureur de la paroisse de Néry, part accompagné d'un seul Vendéen.

Note. — Le Vendéen qui était avec Véron était la célèbre Renée Bordereau, dite l'Angevin.

II, p. 351. — On sait que le gouvernement républicain s'était engagé à remettre à Charette, le 25 prairial (13 juin), le jeune roi, confié par la Convention à la brutalité du cordonnier Simon.

Le 22 juin de la même année, Charette publiait, et les généraux et officiers des armées d'Anjou et de Bretagne signaient une adresse aux provinces insurgées.

Note. — Il est prouvé dans cette seconde édition que les représentants avaient promis Louis XVII. Je ne l'avais jamais entendu dire que vaguement. J'avoue que je ne l'avais cru.

Je n'ai eu connaissance de cette proclamation des Vendéens en reprenant les armes. C'est-à-dire que je ne l'ai lue que dans l'ouvrage de M. Crétineau ; mais j'en suis convaincue par les preuves qu'il ajoute dans la seconde édition, mais je dirai toujours que M. de Charette et tous les gens habiles n'ont jamais dû être persuadés que ces scélérats tiendraient leurs promesses.

II, p. 370. — Après les aveux du conventionnel Barrère, dans ses *Mémoires*. l'histoire n'a plus rien à chercher, il ne lui reste qu'à en tirer les conséquences.

Note. — Que conclure, sinon que les représentants avaient fait des promesses qu'ils ne voulaient pas tenir, et les Vendéens devaient bien s'en douter.

II, p. 406. — Stofflet charge La Béraudière et d'Autichamp d'aller trouver Monsieur et de mettre l'armée angevine aux ordres du prince....

Note. — M. d'Autichamp et M. de Bernis, et non pas M. de la Béraudière, furent sauvés de la déroute du Mans par un officier qui était de leurs amis et qui les reconnut. Il les incorpora comme soldats dans un bataillon de la République où ils ont servi six mois, m'a-t-on dit.

II, p. 416. — *Instructions du Comte d'Artois* : Je demande que le général Stofflet puisse faire passer la Loire à un corps d'élite de 6,000 hommes au moins ; ce corps, qui devra être augmenté par une force à peu près semblable que je demande au général Charette, etc.

Note. — Faire passer la Loire à 6,000 Angevins de Stofflet et à 6,000 de Charette, c'était un ordre impossible. La présence du Prince eut seule pu décider à le suivre ainsi. On oublie toujours que nos gens étaient des paysans, des volontaires et non pas des soldats. D'ailleurs les affreux désastres de notre campagne et l'attente trompée du débarquement du Prince ôtaient toute possibilité d'entraîner hors de leur pays tous nos braves gens pour des espérances qu'ils auraient cru tout à fait impossibles.

II, p. 492. — Un jeune homme de Loudun, nommé l'Epinay, meurt, percé de vingt balles, à côté de Forestier.. Les Royalistes ont vengé Forestier, qu'ils croient tué..

Forestier survécut à cette blessure mortelle.

Note. — Le jeune l'Epinay était fils de M. de Beauvoisin aîné. La blessure de Forestier était inconcevable. On sentait son cœur battre sous la cicatrice. Les médecins disaient que la balle avait frappé dans le moment que le cœur était contracté par la respiration, et, chose étonnante, sa santé était très bonne et beaucoup meilleure depuis cette étonnante blessure.

II, p. 496. — Les nouveaux chefs de l'Anjou, du Haut et du Bas Poitou ne voulurent pas rester prolonger une alternative aussi nuisible. Adolphe de Grignon, le premier et le plus ardent...

Note. — Adolphe, comte de Grignon ; son père, avant l'émigration, avait le marquisat de Pouzauges.

II, p. 528. — Sur les 38 évêques qui avaient refusé leur démission, 36 ne tardèrent pas à se soumettre à l'autorité pontificale ; il n'en resta que deux qui ne consentirent jamais à se rendre aux prières de Pie VII...

Note. — Les évêques de la Rochelle et de Blois furent les opposants les plus ardents, mais on se trompe en croyant que les trente-six autres se soumirent entièrement, et donnèrent des ordres clairs et positifs de se soumettre.

Longtemps après même, j'ai parlé sous la Restauration à Monseigneur de Vintimille, un d'eux, et j'ai eu peine à obtenir de lui trois ou quatre lignes pour engager à ne pas continuer la dissidence.

II, p. 535. — Tous les jours, la Petite-Eglise qui ne renouvelle pas ses prosélytes, va en s'affaiblissant ; car si la religion et l'honneur couvrirent quelques instants le schisme des pères, il n'y a plus de motif pour que les enfants s'égaient à l'abri de ces sentiments.

Note. — La Petite-Eglise existe encore, mais elle diminue tous les jours, et à présent il n'y a presque plus de prêtres, quelques

vieillards infirmes, puis quelques fourbes, des escrocs chassés des autres diocèses et qui viennent pour tromper les pauvres dissidents, au lieu que dans le commencement du schisme une quantité d'excellents prêtres du diocèse de la Rochelle se croyaient obligés d'obéir à leur ancien évêque. La Petite-Eglise était admirable de piété et de royalisme, on doit la plaindre, la respecter pour ses intentions pures. Aujourd'hui, c'est un entêtement déplorable ; il n'y a plus guère que des dissidents âgés, la plupart des jeunes gens l'ont quittée. Ils n'ont toujours pas erré dans la foi, ils en appelaient au pape mieux informé, ils croyaient qu'il ignorait les positions, les raisons, mille choses. Ils priaient Dieu pour le pape, ils en appelaient à lui et à un concile.

Mille maladresses qui seraient trop longues à expliquer et qui d'ailleurs ne me regardent pas ont continué à prolonger cette espèce de schisme désolant. Il faut avouer aussi que l'entêtement dont les Vendéens ont donné des preuves dans les guerres y a contribué beaucoup.

II, p. 593. — Plusieurs jeunes gens de Cerisay et des environs, poursuivis par les Bleus, vinrent chercher un refuge dans les ruines du château de Saint-Mesmin appartenant au comte de Vasselot. Tous jurèrent de s'ensevelir sous les décombres de Saint-Mesmin ou de n'en sortir que libres... Bientôt la garnison manque de balles et de poudre. Pendant trois journées de dévorante chaleur et de combat non interrompu, elle n'avait pas eu un morceau de pain pour assouvir sa faim, pas un peu d'eau pour étancher sa soif... La capitulation fut acceptée et signée ; les Bleus jurèrent de l'observer : ils furent fidèles à leur parole... Les noms de ces jeunes gens sont restés ignorés ; il n'y en a qu'un seul qui ait vaincu l'oubli ; c'est celui de Péault qui commanda pendant le siège.

Note. — Je me rappelle fort bien que Denis, aubergiste au Pin, entre Châtillon et Bressuire, m'a dit qu'il était du nombre des assiégés de Saint-Mesmin, et bien des choses qui diffèrent du récit de M. Crétineau.

Voici les informations sûres qui viennent de m'arriver en juin

1844 du même Denis ; ces informations sont positives et prises par écrit.

On fut attaqué le dimanche 27 février 1796, 1^{er} dimanche de carême. A ce combat étaient François et Denis frères, Louis Beloir, Jacques Luneau, Parenteau, tous les cinq de Cerisay ; Verchaud et Barjou, de la Fosiécie, Boulay, de la Pommeraye, Jonière, du Boupère, Pigoua, ancien soldat, quelques déserteurs français et allemands, d'autres jeunes paysans, M. Péault, régisseur de Saint-Mesmin, en tout 42.

M. de Vasselot les quitta pour aller chercher du pain et des secours, mais il ne put revenir. Le château est entouré de grands fossés pleins d'eau, ce qui facilitait la défense. En outre, ils empêchaient les assiégés de mourir de soif. On ne tint pas la capitulation, car on garda ces braves gens prisonniers, et même des généraux voulaient les fusiller à la Châtaigneraye, mais le général qui avait fait la capitulation vint à bout de l'empêcher. Toutefois on les garda en prison, et on les y laissa longtemps à Fontenay. M. Créteineau se trompe tout à fait sur la date de cette affaire, dont je parlai à Denis il y a 4 ans. Il me dit : Nous avons appris la mort du général Stofflet 3 ou 4 mois après que nous étions en prison à Fontenay, mais je ne sais pas le jour ni l'année au juste du combat.

Il m'a fait dire à présent : 27 février 1797. C'est positif. D'ailleurs, pour les paysans, cette nouvelle de la mort de M. Stofflet apprise en prison est une preuve sans réplique.

III, p. 458. — ... Le comte Armand de Sérent, adjudant-général de Monsieur, s'embarqua à Southampton, le 13 mars 1796, avec son frère Bernardin....

Note. — Messieurs de Sérent étaient les deux fils du marquis qui avait été gouverneur de Monseigneur le duc d'Angoulême et de Monseigneur le duc de Berry ; ils n'en ont jamais eu d'autre.

III, p. 340. — ... Bozon de Talleyrand-Périgord, que dans les campagnes d'Amérique sa bravoure a fait surnommer *Va de bon cœur*....

Note. — ... *Va de bon cœur* ; je ne dispute pas la bravoure de M. de Talleyrand de Périgord, mais ce n'est pas ce qui lui donna ce nom ; c'est que n'ayant pu venir à bout d'être employé à

l'Armée d'Amérique, il s'engagea soldat secrètement sous le nom de *Va de bon cœur* ; on le reconnut, cela lui fit beaucoup d'honneur.

III, p. 299. — Le cabinet anglais convoqua dans ses ports de mer les gentilshommes français que, depuis deux ans, il avait réduits à l'humiliation d'entendre gronder le canon vendéen sans pouvoir, sous peine de mort, prendre leur part de ces combats où se jouait l'avenir de la monarchie.

Note. — La peine de mort n'était pas pour les émigrés, mais pour les marins qui les avaient menés de Jersey en France, ce qui rendait la chose encore plus difficile.

III, p. 54. — La note suivante adressée par La Rouërie au comte d'Artois, le 13 janvier 1790....

Note. — Erreur d'impression évidente ; au lieu du 13 janvier 1790, il faut lire 1791.

IV, p. 8. — (Page 4 et non page 8).

Note. — Le bénédictin Jagault, secrétaire général du conseil de la Grande-Armée. Ceci est mal désigné ; il semblerait qu'il était au conseil militaire. C'était le conseil supérieur de la Vendée, conseil entièrement civil et administratif, comme on l'a vu au premier volume.

IV, p. 106. — Louis de la Rochejaquelein, frère de M. Henri, servait en qualité d'officier dans un régiment de ligne anglais ; c'était un jeune homme de 22 ans, beau, au front pur, d'une taille élevée et pleine d'élégance. A 60 lieues de Londres, il avait appris qu'une descente se préparait sur les côtes de Bretagne, et, digne héritier de son nom, il venait offrir au comte d'Artois son épée de volontaire. Louis de la Rochejaquelein fut accueilli avec une bienveillance qui tenait de l'enthousiasme. Le prince lui dit : « Votre démarche prouve que vous avez compris la mission dont la Providence a chargé les vôtres. Nous nous reverrons, et je serai heureux de présenter aux royalistes de l'Ouest le frère de leur généralissime... »

Le Vendéen se retirait l'âme pleine de joie lorsque, sous le vestibule de l'hôtel, un Français, sorti en même temps que lui du salon de Monsieur, l'arrête, et lui frappant sur l'épaule avec une amicale brusquerie : « Jeune homme, lui dit-il, retournez à votre régiment d'Anglais ; l'ordre que vous espérez ne viendra pas, et bientôt vous serez à même d'apprécier la vérité de ce que vous dit Georges Cadoudal. »

Note. — J'ai écrit cette anecdote dans mes livres manuscrits, le fond est pareil, cependant je trouve utile de faire quelques explications et corrections.

Louis revenait de faire la guerre à Saint-Domingue, il avait été plusieurs années officier dans la légion que commandait son père au service de l'Angleterre. Il avait fait sa dernière campagne comme capitaine de grenadiers et allait être nommé major quand les Anglais abandonnèrent cette île et que les légions furent dissoutes.

Louis obtint une sous-lieutenance dans la ligne anglaise, grande faveur, car il n'y avait que trois émigrés à qui on l'avait accordée. Il n'avait qu'un permis de 3 jours pour venir de sa garnison, éloignée de 60 lieues, jusqu'à Londres et y retourner ; il y fut très bien accueilli, mais le mot d'*enthousiasme* est de trop. J'ignore les paroles du Prince, je sais seulement qu'il fut très loué de son zèle, et que le Prince lui promit de l'avertir quand il ferait la descente en France et de l'emmener. Les paroles que M. Crétineau fait dire à Cadoudal sont vraies, mais les plus remarquables n'y sont pas. Voici ce qu'il lui dit : « Jeune homme, je suis charmé de vous voir et votre ardeur me plaît beaucoup, mais elle sera inutile ; retournez à votre régiment et ne croyez pas recevoir d'ordre. Les princes ne comprennent pas et vous ne comprenez pas non plus l'effet de votre nom dans la Vendée, mais il ne manquait pas là des gens qui le savent et qui trouveront bien le moyen d'empêcher qu'on vous y envoie. Allez, allez, bon jeune homme, vous verrez la vérité de ce que je vous dis : je suis le général Cadoudal.

Louis avait une figure charmante, très brune, à la fois délicate et militaire, mais il n'avait pas le front, si haut et si élevé, de ses deux frères.

IV, p. 181. — L'empereur avait accordé la vie à Polignac.

Note. — ... à Polignac, lisez : aux deux Polignac, le duc et le prince de Polignac.

IV, p. 183. — Les persécutions de l'Empereur ne s'adressaient point aux masses. Elles frappaient les individus dans l'ombre, mais elles épargnaient ceux qui ne bravaient pas la foudre impériale. On respecta les croyances religieuses. L'autorité militaire et les fonctionnaires civils reçurent ordre de traiter avec de bienveillants égards ce peuple de Royalistes, dont Napoléon admirait le courage et la foi. Cet ordre fut exécuté avec une ponctualité que l'Empereur seul savait imposer. Afin de relever les églises abattues et les fermes brûlées, il donna beaucoup ; il entreprit de grands travaux, bâtit des villes, traça des routes et se montra magnifique. La Bretagne, l'Anjou et la Vendée lui témoignèrent souvent la reconnaissance due à une prodigalité que la politique commandait.

Note. — Il y a beaucoup d'exagération dans ces magnificences de Bonaparte pour l'Ouest. Rarement on traitait très bien les Vendéens. On avait adouci la conscription, etc., etc., mais ce n'était que dans les villes qu'on rebâtissait les églises, qu'on exemptait d'impôt pendant 10 ans la maison qu'on rebâtissait, du moins à ma connaissance. Les églises des villages ont été rebâties par les habitants ; des ouvriers travaillaient gratis. Les propriétaires donnaient des matériaux, les fermiers les menaient aussi gratis, etc., etc.

IV, p. 201. — Le jeune Louis de la Rochejaquelein, né en 1777, émigra avec sa famille en 1792, pour Tournai... Le régiment allemand de la Tour-Taxis y tenait garnison. Les officiers prirent en affection cet enfant. ... Il fit la campagne des princes ; puis, avec sa famille, il s'embarqua pour Saint-Domingue. Louis entra comme lieutenant dans la Légion dont son père eut le commandement. Pendant cinq ans il guerroya sur cette terre d'exil, et ses premières

relations avec les Anglais se firent sous les auspices d'une trahison.

Le cabinet britannique avait donné ordre au général Maitland d'évacuer Saint-Domingue. Maitland licencia ses légions et il abandonna à la colère des nègres du général Rigaud 300 Français qui venaient de verser leur sang pour l'Angleterre.

Note. — Il ne fit pas la campagne des Princes; il resta au régiment de la Tour-Taxis encore enfant et fort petit pour son âge. Les officiers le ménageaient. Ce fut son père qui fit la campagne sous les Princes. Louis et sa famille ne furent pas directement de Londres à Saint-Domingue, ils furent d'abord à la Jamaïque.

Je ne sais pas à quoi sert cette phrase : « Et ses premières relations avec les Anglais se firent sous les auspices d'une trahison. » Cette phrase n'est pas vraie du tout, car les premières relations furent certainement quand les Anglais organisèrent les Légions à Saint-Domingue, et elles y firent la guerre, longtemps payées et soutenues par les Anglais. Toute cette trahison du général Maitland du reste est très vraie, mais elle n'eut lieu que lors de l'évacuation de Saint-Domingue. Les officiers de ces Légions étaient des propriétaires de Saint-Domingue, et les soldats des nègres fidèles.

IV, p. 202. — Le marquis de la Rochejaquelein, retiré à Sainte-Lucie, avait entrepris un voyage. Le bâtiment qui le portait est attaqué par un corsaire.

Note. — Le marquis de la Rochejaquelein n'était pas parti de Sainte-Lucie, mais de la Jamaïque. Il s'embarqua sur une lettre de marque avec des marchandises pour essayer un commerce.

IV, p. 204. — Dans cette ville de Bordeaux où le commerce a tant souffert, La Rochejaquelein trouve un asile impénétrable, qui devient le centre des organisations secrètes tendant au renversement de l'Empire.

Note. — Depuis les désastres de Russie on réorganisa à Bordeaux l'ancienne Garde Royale formée par M. Papin.

IV, p. 204. — La Rochejaquelein accompagné de Lutkens parcourt les cantons du Bas-Médoc.

Note. — M. Jean-Jacques Lutkens, son ami intime.

IV, p. 205. — Joseph Guyot, que les Vendéens surnommèrent Diot...

Note. — Diot n'est pas un surnom, c'est la manière du pays de prononcer Guyot.

IV, p. 206. — Bordeaux était acquis à la légitimité ; Louis (de la Rochejaquelein) veut alors passer en Poitou afin d'opérer une utile diversion. Il demande au duc de Wellington un bâtiment et quelques centaines d'hommes pour débarquer de nuit sur la côte des Sables, et être ainsi abandonné à la garde de la Vendée ; Wellington refuse ; il n'est pas autorisé par son gouvernement...

Note. — Il demandait que les Anglais ne le conduisissent que 2 lieues et fussent se rembarquer sur-le-champ en l'abandonnant seul dans le Bocage.

IV, p. 210. — Des commissaires généraux avaient été envoyés (lors de la Restauration) dans les départements de l'Ouest, La Rochejaquelein et plusieurs autres royalistes furent chargés de cette mission : ils la remplirent avec empressement ; mais tous les choix n'avaient pas été aussi heureux. Gilbert Desvoisins, qui avait donné et qui donnera plus tard tant de gages à la Révolution, était au nombre de ces commissaires.

Note. — On avait envoyé d'abord commissaires du Roi dans le pays Gilbert Desvoisins et autres de même trempe. C'est parce que tout le pays les recevait très mal qu'on fut obligé pour le calmer d'y envoyer Louis et d'autres bons commissaires.

IV, p. 223. — Sa noble balafre de la Moskowa et son héroïque ressemblance avec M. Henri, assuraient en Vendée à Auguste de la Rochejaquelein une éclatante popularité...

Note. — Auguste avait été à la bataille de la Moskowa, parce Bonaparte l'avait mis en prison pour le forcer à entrer dans un régiment.

IV, p. 237. — Louis de La Rochejaquelein avec sa compagnie de grenadiers de la maison du roi...

Note. — Lisez de grenadiers à cheval.

IV, p. 238. — Sur l'avis qui lui en fut donné par un gentilhomme anglais nommé Jerningham, La Rochejaquelein, devenant plus pressant, fit comprendre dans le contingent armé de l'Europe la Vendée pour 80,000 soldats.

Note. — M. Jerningham appartenait à une des plus illustres familles catholiques d'Irlande. Il était l'ami de M. Louis de La Rochejaquelein et très dévoué à la maison de Bourbon. Ses relations avec Lord Castelreagh lui firent connaître la convention signée à Gand entre Louis XVIII et les puissances étrangères. Le roi de France devait fournir à la coalition 80,000 hommes ou en payer la solde. Louis XVIII comptait sur les insurrections. M. Jerningham en ayant donné avis à M. de La Rochejaquelein, il fut convenu entre eux que le général vendéen solliciterait une nouvelle audience du prince régent ; il l'obtint, et son enthousiasme chevaleresque gagna le prince régent qui lui accorda les armes qu'il demandait. M. de Richelieu, en traitant de l'indemnité réclamée par les puissances, fit valoir les insurrections vendéennes et bretonnes comme une partie du contingent fourni par Louis XVIII et fit diminuer l'indemnité. Ainsi l'avis donné par M. Edouard Jerningham a été utile à la Vendée et à toute la France.

IV, p. 244. — ...Deux partis à prendre : ou aller attaquer la ville de Bourbon qui, par sa position, au centre du Bocage....

Note. — Bourbon-Vendée est au centre du département de la Vendée, mais pas du tout à celui du Bocage insurgé. C'est au contraire à peu près à la lisière.

IV, p. 238. — La Rochejaquelein passe en Angleterre, porteur d'une lettre autographe de ce prince qui l'accrédite auprès du régent en qualité de plénipotentiaire et de général des armées royales.

Note. — Le Roi ne lui donnait pas précisément ces titres, d'autant qu'alors il croyait M. le duc de Bourbon caché dans la Ven-

dée, mais il l'avait chargé d'une lettre de sa main pour le prince régent, dans laquelle il le priait de donner à M. de La Rochejaquelein des armes et de l'argent, ainsi que le moyen de les conduire dans la Vendée, lui ayant ordonné de la faire insurger, car il s'affligeait beaucoup de ce qu'elle ne faisait aucun mouvement.

IV, p. 240. — Auguste de La Rochejaquelein avait résolu, de concert avec le général Canuel, cet ancien adversaire de la Vendée combattant alors sous son drapeau...

Note. — Le général Canuel déclara à Auguste et aux officiers que, quoique ancien lieutenant-général, il ne voulait être que volontaire, parce qu'ayant combattu les Vendéens à la première guerre, ils ne pouvaient avoir confiance en lui.

IV, p. 242. — Desabaye, chef de division du corps de Suzannet...

Note. — Nicolas Desabbayes.

IV, p. 246. — Dans un chapitre inédit de ses Mémoires, M^{me} de La Rochejaquelein raconte le départ de Ludovic de Charette pour la Vendée...

Note. — J'ai des notes sans suite, et point du tout une continuation de mes Mémoires.

IV, p. 247. — M. d'Havré demande à Ludovic de Charette s'il n'a pas besoin de secours pécuniaires pour son entreprise...

Note. — Ludovic de Charette refusa aussi un grade que lui offrait le duc d'Havré en même temps que de l'argent.

IV, p. 282. — « Dites à Sa Majesté que la plus grande grâce qu'elle puisse me faire, c'est de m'envoyer ma compagnie, comme la plus grande disgrâce de me la refuser. »

Note. — La compagnie des grenadiers à cheval, c'est-à-dire ceux qui avaient été à Gand malgré le malheureux licenciement que Monsieur, par excès de bonté, fit, près de la frontière, de toute la maison du Roi, pour ne pas l'obliger à émigrer. La compagnie était de 160 homme sans compter les officiers. Tous ceux-ci émigrèrent, mais seulement 30 ou 40 grenadiers les suivirent

en Belgique. Tous auraient passé sans ce licenciement après lequel M. de La Rochejaquelein, furieux, désespéré, partit sur-le-champ au galop pour Gand sans oser donner des ordres contraires aux ordres du prince.

IV, p. 283. — Dans la rencontre du 31 mai avec les troupes de Travot, parmi les chefs vendéens, il est...

Note. — ... oublié MM. de Marans et de Puytesson.

IV, p. 286. — La Rochejaquelein fut tué....

Note. — M. de la Fénestre, aide de camp de Louis, eut la cuisse cassée.

IV, p. 287. — La marquise de La Rochejaquelein, cette veuve de Lescure, restait encore veuve d'un autre héros avec 8 orphelins, dont l'aîné n'avait pas onze ans.

Note. — ... dont l'aînée n'avait pas douze ans.

IV, p. 323. — En envoyant à Auguste de La Rochejaquelein l'ordre de délivrance du marquis de Civrac, Lamarque ajoutait : « J'étais uni d'amitié avec Monsieur votre frère...

Note. — Le général Lamarque avait peut-être un peu connu M. de La Rochejaquelein, mais certainement ils n'étaient pas liés d'amitié.

IV, p. 353.

Note. — ... Et sœur aînée des trois La Rochejaquelein.

IV, p. 360. — Les blessés et les veuves de 1815 furent plus favorisés ; on les assimila aux blessés de Ligny, aux veuves des bonapartistes tués à Waterloo, ou dans les armées de Lamarque et de Travot, et ils furent confondus dans la même catégorie.

Note. — Les veuves de 1815 furent assimilées à celles de l'armée de Bonaparte ; oh ! pas tout à fait. On ne leur accorda que le minimum du tarif, car il y avait trois degrés pour les veuves de soldats, et celles des Vendéens ne pouvaient recevoir que le minimum.

IV, p. 369. — Le mauvais vouloir du ministère Decazes comprimait les munificences du Roi... Les courtisans voulaient néanmoins faire quelque chose pour les royalistes de l'Ouest. Il était difficile de leur accorder des secours ou des pensions que dévorait la cupidité ; on décida qu'on leur offrirait des armes d'honneur....

Note. — Ces armes d'honneur avaient été accordées dès 1816 et 1817 par le Comité pour la Vendée, séant à Paris. On y avait fait graver les noms de ceux à qui on devait les donner. Puis, on les avait mises en magasin à Vincennes. Les listes de ceux qui devaient avoir la croix d'honneur, au nombre de 700, puis la liste de ceux qui devaient avoir les lettres de remerciement, étaient faites aussi. Ce n'était pas la même chose que les armes d'honneur, c'était trois listes différentes. L'excellent M. de la Tour-Maubourg, quand il fut ministre de la guerre, était rempli du désir de faire tout ce qu'il pourrait pour les Vendéens. Cela devenait difficile pour les grades, les pensions, etc., vu le laps de temps et les ordonnances successives. Nous découvrîmes donc ces trois genres de récompenses toutes prêtes, mais oubliées. Ce vertueux et pur ministre fut enchanté quand on le lui dit, et il s'empressa d'envoyer les croix, les armes et les lettres de remerciement ; celles-ci étaient presque toutes à des prêtres, des femmes, des chirurgiens, etc., etc., qui avaient rendu de grands services dans l'Ouest. Il y en avait beaucoup aussi de paysans. L'un d'eux était si pauvre qu'il vint en pleurant me montrer ce papier qu'il ne pouvait pas lire ; il me dit : J'aimerais bien mieux une pièce de 6 francs que ce papier-là. Pour donner une idée de la méchanceté cachée qui entravait souvent la bonne volonté de ceux des ministres s'intéressant aux Vendéens, je veux raconter une anecdote assez bizarre.

On avait donc fait depuis longtemps, par ordre du Roi, comme je viens de le dire, dans chaque corps de Vendéens ou de Chouans, une liste de ceux qui auraient la croix de la Légion d'honneur. Le total était de 700. La part du quatrième corps de la Vendée était tout au plus de 17.

On répandait le bruit qu'on allait enfin donner la croix, mais qu'on réduirait les listes ; alors, mon beau-frère, qui avait été

général de ce corps avant d'être major-général, convint avec moi que nous irions séparément chez M. de la Tour-Maubourg lui porter une liste que fit Auguste, où il avait classé les 17 personnes selon leur mérite.

Quoique M. de la Fénestre fût à la tête, nous portâmes chacun au ministère une note à part pour lui, dans laquelle nous disions : que M. de la Fénestre, aide de camp de mon mari, qui avait eu la cuisse cassée à la bataille des Mathes, et qui, après avoir été 18 mois sur des béquilles, était alors à Marseille aide de camp de M. le baron de Damas qui y commandait, était seul des 17 personnes qui fût en activité de service ; qu'on lui avait offert de lui faire obtenir la croix d'honneur, mais qu'il l'avait refusée, disant qu'il savait qu'il était depuis longtemps porté sur la liste du 4^e corps, et qu'il ne voulait l'avoir que comme Vendéen. M. de la Tour-Maubourg vint à bout de faire donner les 700 croix : quel ne fut pas notre étonnement quand la seule qui manqua fut celle de M. de la Fénestre ! — Heureusement que depuis peu, M. Sadre était commis dans les bureaux de la guerre. Il avait été commissaire des guerres provisoire pendant très longtemps sous Bonaparte et même sous le Roi ; et comme il était très royaliste, il avait éprouvé mille injustices et la destitution. Par la seule intrigue que j'ai faite de ma vie, j'étais parvenue à le faire entrer au ministère de la guerre sous un mauvais ministre. Il n'avait nul crédit dans les bureaux, mais je m'adressai à lui, et il trouva le moyen de feuilleter la liste des croix d'honneur accordées. Il vit en grosses lettres rouges, après le nom de la Fénestre : mort ; il vint m'en avertir, je courus le dire à M. de la Tour-Maubourg qui, fort mécontent, lui envoya sur le champ la croix.

Ils imaginèrent d'écrire, avant de les donner, une lettre à tous les maires respectifs, contenant une série de questions sur l'individu de leur commune désigné. La plus singulière m'est restée dans la tête. On y demandait quelle était son opinion politique ! Le maire de Boismé me montra cette lettre qui regardait précisément le fameux Joseph Guyot (*Diot*) qui y demeurait. Toutes ces questions étaient extraordinaires ou fort bêtes : celle-là était assurément fort baroque.

Ceci me rappelle une autre histoire, mais qui, hélas ! ne re-

garde pas les bureaux, et n'a rapport qu'à la manière générale dont les pauvres Vendéens étaient traités. Quelques-uns seulement ont essayé de venir se faire rendre justice à Paris. Il m'en arriva un vers 1819 ou 20, des environs de Bourbon-Vendée. Je ne le connaissais pas ; il était de l'armée de Charette, mais il m'était adressé et très recommandé, ainsi qu'à d'autres personnes. C'était un homme d'environ 60 ans. Il venait me voir de temps en temps, et un jour il vit chez moi le portrait de Sa Majesté Louis XVIII (qui avait eu la bonté de me l'accorder.) Il contempla ce portrait longtemps avec un air attendri et enchanté. Enfin, il s'écria : « Oh ! oui, voila bien notre Roi ; j'avais autrefois deux chevaux avec lesquels je faisais le commerce, j'avais bien 30.000 fr., j'ai tout perdu pour lui. Je me suis bien battu, je me battrais bien encore, et à présent j'ai six garçons qui se battraient avec moi. » Tout d'un coup sa figure changea et exprima la plus profonde tristesse. Puis, après avoir encore regardé le tableau : « Mais, ma foi, dit-il en frappant du pied, il est bien injuste ! » et sur-le-champ, il sortit en courant de ma chambre. Je fus bien soulagée de son départ !

IV, p. 371. — En se mettant en dissidence avec le Souverain Pontife, ces hommes, aussi pieux que braves, croyaient seulement rester hostiles à ce qu'ils avaient combattu si longtemps.

Note. — La Petite-Église en appelait au Pape libre et mieux informé, ou bien au Concile, mais elle a toujours prié pour le Pape et croyait qu'on lui interceptait ses lettres et tous les moyens de connaître la vérité.

IV, p. 372. — On continue pendant le règne de Louis XVIII la vente des biens ecclésiastiques que la Nation n'avait pu effectuer dans la tourmente des guerres civiles....

L'ancien curé de Courlay, retiré à Montcoutant près Courlay, avait, en 1792, abandonné son troupeau et contracté un mariage sacrilège.... Il recevait la pension ecclésiastique....

Note. — Il y avait deux champs à Saint-Aubin de Baubigné qui étaient des biens ecclésiastiques qu'on avait oublié de vendre. Mes

belles-sœurs Louise et Lucie écrivirent en 1814 à M. de la Rochejaquelein qu'on venait de les afficher à la porte de l'église pour être vendus ; qu'il en était de même d'une grande quantité de biens de même nature qui avaient échappé à la rapacité révolutionnaire dans beaucoup de paroisses ; que tous les Vendéens étaient indignés et consternés. (Je crois, sans en être parfaitement sûre, que ces ventes eurent lieu dans toute la France.) M. de la Rochejaquelein, tout étonné, écrivit à ses sœurs de lui envoyer courrier par courrier l'affiche qui était à l'église. Sitôt qu'il l'eut reçue, il courut chez le grand aumônier, M. de Talleyrand-Périgord, qui, aussi surpris que lui, monta sur-le-champ, l'affiche à la main, chez le roi ; il lui parla avec beaucoup de force, et le roi lui promit qu'il allait défendre de vendre tous ces objets épars. Le grand aumônier descendit chez lui, où M. de la Rochejaquelein l'attendait, et il était dans le ravissement d'avoir si bien réussi, mais, hélas ! le lendemain, le roi lui dit : « J'ai parlé à l'abbé Louis (alors ministre des finances) et il m'a expliqué combien il était avantageux pour le clergé de vendre tous ces objets épars qui ne pouvaient lui être utiles et dont il ne saurait que faire, et qu'on donnerait au clergé à la place des masses de forêts qui lui seraient très avantageuses et bien commodes, pour la répartition des revenus aux évêques, aux séminaires, aux curés, etc. C'est ainsi que les biens furent vendus, mais les forêts ne furent pas données.

Encore une chose qui a bien scandalisé la Vendée et fortifié la Petite-Église. La bonne Chambre de 1815 avait décrété que l'Etat ne paierait plus de pensions aux prêtres jureurs mariés. Nous apprîmes, en 1817 à peu près, que l'ancien curé de la brave paroisse de Courlay, homme infâme et qui vivait à Montcoufaut avec sa femme et ses enfants, à une petite lieue de sa paroisse, recevait encore cette pension, au grand scandale du pays. Nous crûmes que c'était un malentendu, mais, quand nous voulûmes réclamer à cet égard, on nous dit de n'en rien faire, parce que le roi n'avait pas sanctionné la loi.

IV, p. 381. — Lorsque le général Donnadieu demanda au marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, d'accorder la croix d'honneur à Jacques Cathelineau au-

près de la statue de son père et en présence de la Vendée réunie, le ministre répondit : « Cela n'est pas possible ; Cathelineau n'a encore que 13 ans de service. » Pendant ce temps on prodiguait cette décoration à tous les écrivains aux gages du ministère, à tous les agents de change, à tous les courtiers diplomatiques...

Note. — Cette anecdote à l'occasion de la croix de la Légion d'honneur de Jacques Cathelineau est très vraie. M. de Lescure m'avait dit à la mort du général qu'il élèverait son fils comme le sien ; je voulus tenir sa volonté en partie. Je le mis au collège de Beaupréau. Il voulait être prêtre, ce à quoi j'aurais consenti, quoique cela me contrariât ; au bout de cinq ans, le respectable abbé Mongazon, propriétaire du collège, m'écrivit que Cathelineau était rempli de vertus, mais qu'il ne pouvait point apprendre le latin, et que, si, à cause de son excessive piété, il venait à bout d'obtenir d'être prêtre, il serait le plus ignorant de tout le diocèse. Cela me décida à l'ôter des classes. Je le mis chez M. Pover, ami de son père et qui s'était distingué par son zèle dans nos guerres. Il était venu à bout de gagner une trentaine de mille francs en fabriquant lui-même et en faisant fabriquer beaucoup de toile et de mouchoirs de Chollet. Je destinai donc Cathelineau à cette petite industrie, la seule du pays et qui était bonne alors. Il resta chez M. Pover quelques années, mais je fus bien fâchée de ce qu'à 21 ans, il imagina d'épouser une de ses nièces qui était laide et bête. Cependant j'espérais que M. Pover lui laisserait quelque chose. Cela a tourné autrement, il n'a rien eu que 200 francs. J'espérais aussi que cela l'exempterait du service. Il avait tiré à la conscription peu avant. Tous les Vendéens tremblaient quand il tira le billet et témoignèrent un bonheur extrême de ce qu'il avait un bon numéro ; mais on rappela peu après beaucoup de jeunes gens, et il ne fut vraiment exempté que parce qu'il s'était marié trois jours avant l'époque désignée.

En 1814, M. d'Autichamp étant commissaire du roi en Anjou, donna une petite perception à Cathelineau et à beaucoup de Vendéens. On la leur ôta peu après, mais M. de La Rochejaquelein parla au roi pour Cathelineau, et il l'autorisa à aller dire

à l'abbé Louis, de sa part, qu'il voulait qu'il gardât sa place. Aussitôt M. de La Rochejaquelein courut de la part du roi chez l'abbé Louis qui, tout de suite, lui offrit une excellente perception, ce qu'il refusa pour le moment en lui disant que, pour le début, n'étant pas fort habile, il préférerait qu'il eût d'abord une petite place pour apprendre. La guerre de 1815 arriva. Cathelineau vint d'abord à Bordeaux, comme tisserand, envoyé par les chefs vendéens. Ils s'acquitta de sa commission avec une prudence et une adresse remarquables, et sitôt qu'il sut que mon beau-frère Auguste prenait les armes, il quitta sa paroisse et vint se mettre sous ses ordres. Sa bravoure, son zèle, son sang-froid méritèrent les plus grands éloges pendant toute cette campagne de 1815 ; et puis, je ne sais comment, il obtint la perception de Chollet. Quelque temps après, M. de Berthier formant le 3^e régiment de la garde, le composa presque tout de Vendéens et décida facilement Cathelineau à en être porte-drapeau ; mais, chose bien bizarre et qu'on ne peut expliquer, ses services militaires, dans les états du ministère de la guerre, ne partirent que de ce jour-là, et il ne fut jamais question de sa campagne de 1815. Il avait alors deux enfants, il en a eu depuis cinq autres. Cependant il avait toujours sa perception, mais il la faisait faire par un autre.

Il avait été si simple et si confiant le temps qu'il l'avait exercée, qu'il donnait les quittances non pas de l'argent qu'on lui donnait, mais de celui qu'on lui promettait, sommes bien supérieures aux petits acomptes qu'il recevait en attendant le reste. Enfin il se trouva endetté de 8,000 fr. sans en avoir certainement extorqué un liard. Heureusement, M. le baron de la Bouillerie était sous-secrétaire des finances. Il arrangea cette affaire très secrètement, approuvé par M. Corvetto, ministre. On fit remise à Cathelineau de son débet, on lui laissa sa place, on l'autorisa à nommer un gérant qui en jouissait réellement et lui donnait 800 fr. par an. Tout cela fut un grand secret. Cathelineau était fort bel homme, sa figure était douce et sérieuse, l'habitude d'être au régiment lui avait donné de l'usage. Il savait bien l'orthographe, s'appliquait à la lecture de l'histoire. Il avait beaucoup de jugement, l'air timide et froid. Cathelineau n'avait pas ce qu'on appelle de l'esprit, mais il n'avait jamais été bête. S'il n'avait pu rien ap-

prendre au collège, c'est que son enfance était absorbée par l'affreuse misère de toute sa famille, par les malheurs de la Vendée, par la mort de son père, de tous ses oncles. Enfin, il était comme stupéfié par sa position. Une fois au service, il se développa, et il était fort bien. Il obtint pour son fils aîné, jeune homme de grande espérance, une place gratis à l'école militaire de la Flèche. Il mourut à 15 ans. On avait donné à Cathelineau, peu après la seconde Restauration, une pension sur la liste civile, à chacune de ses quatre sœurs une pension de 300 fr. Au changement de règne, M. Doudeauville et le comité de la liste civile voulurent lui donner 100.000 fr. pour acheter un bien dans son pays, car il ne possédait rien au monde, mais Charles X et M^{me} la Dauphine ne le voulurent, parce qu'on leur avait persuadé que Cathelineau était un sujet des plus médiocres et que même c'était un ivrogne. Mon beau-frère Auguste, MM. de Charette, de Berthier et le marquis de Civrac firent des efforts inutiles pour détruire cette impression. Ils eurent beau assurer que c'était un sujet rempli d'une piété et d'une vertu admirables, rien ne put changer leurs idées. M. de Charette en avait été jusqu'à dire à M^{me} la Dauphine : « Je suis un bon sujet, mais je suis bien loin de valoir M. Cathelineau. » Tout ceci fut tenu secret. Ce ne fut qu'au bout d'un an que les officiers du 3^e et Cathelineau lui-même le surent. Les officiers en furent furieux, et tous les hommages qu'ils rendirent à ses vertus et l'amitié qu'ils lui témoignèrent purent seuls lui faire supporter son morne désespoir. Je donnerai ici un exemple bien admirable de sa piété héroïque. Il dit alors : « Je sais qui m'a calomnié, mais je ne le dirai jamais. » Ainsi, je l'ignore.

Cependant on doubla la petite pension de Cathelineau et celle de ses sœurs. On en accorda une de 500 fr. avec une bourse au lycée d'Angers à Pierre, petit-fils d'un frère du général, le seul qui eût laissé des enfants. Les six filles de Jean Cathelineau, la plupart servantes, eurent 300 francs de pension. Quant à leur frère, père de Pierre Cathelineau, il était mort avant la naissance de son fils. On donna une pension de 300 fr. à la sœur du général, et une de 200 à sa vieille belle-mère. Tout cela soulagea un peu la misère infinie de cette famille, dont tous les membres étaient véritablement dans la dernière pauvreté. Jacques

Cathelineau obtint de M^{me} la Dauphine une place dans un collège pour un de ses fils. M^{me} la duchesse de Berry et ma belle-sœur de La Rochejaquelein placèrent ses filles au couvent. Mais il y avait toujours l'entretien et mille faux frais à payer, puis il avait d'autres enfants, puis surtout il avait tant de parents pauvres dans la misère qu'il leur donnait le peu qu'il avait. Le fait est qu'il se privait de tout, et que, par économie, il allait toujours à pied de Paris à Beaupréau. Il avait passé sergent dans la compagnie des grenadiers à pied de la maison du roi, pour avoir un peu d'avancement sans passer dans la ligne, ce qu'il ne voulait pas faire afin d'être toujours à portée de surveiller sa famille. Ayant été commandé pour se trouver à Notre-Dame pour le *Te Deum* d'Alger, il fit la route à pied malgré une chaleur extrême, et s'en retourna de même pour éviter de dépenser 12 sous. Il vint me voir, c'est la dernière fois que j'ai vu cet excellent homme. Il est mort ne possédant qu'une maison à Beaupréau qu'il avait achetée 7,000 fr. et dont il devait encore la moitié. Lors du procès à Orléans du marquis de Civrac et de M. Moricet, cachés tous deux avec lui chez le brave Guinehut qui fut jugé en même temps, mon digne cousin, le duc de Lorge, eut la bonne idée de profiter des larmes que l'assassinat de Cathelineau faisait répandre pour ouvrir une souscription pour la famille. Elle a monté à environ 110,000 fr. pour les cinq enfants : sur quoi ils sont obligés de donner une petite pension alimentaire à leur mère, à leur grand'tante et à leurs quatre tantes. Pierre Cathelineau en a une aussi qui cessera au mois d'octobre 1845.

Cathelineau a laissé trois fils : Henri, Honoré et Louis. Les deux premiers se sont distingués bien jeunes, dans la Vendée et en Portugal ; puis deux filles, M^{me} de Laune et M^{me} de Kerstrat. Ses trois fils et Pierre Cathelineau sont les seuls hommes de cette famille. Plusieurs personnes en France portent ce nom et ont prétendu en être, mais je certifie ici que les Cathelineau et une quantité de leurs parents et amis m'ont dit que depuis plus de 150 ans, ils étaient sûrs qu'il n'y avait aucune branche de leur propre famille, ni dans leur pays, ni qui en soit sortie ; que si d'autres individus en portaient le nom, ils n'étaient pas du tout de leurs parents, ou que c'étaient des branches séparées si anciennement qu'ils n'en avaient aucune connaissance.

IV, p. 397. — L'évêque de Luçon, de race vendéenne, exerce une grande influence...

Note. — L'évêque de Luçon, frère des trois Messieurs Soyer, officiers très distingués de la Vendée, et dont l'aîné, justement célèbre, a été fait maréchal de camp par Louis XVIII.

IV, p. 400. — De même que sous l'Empire et sous la Restauration, il y avait dans l'Ouest des jeunes gens (à l'époque du gouvernement de Juillet) qui, par un amour instinctif du clocher natal, n'avaient jamais pu se résoudre à abandonner leur village pour rejoindre leur régiment.....

Note. — Il y a toujours eu beaucoup de réfractaires dans le Bocage, mais leur nombre était infiniment augmenté depuis la révolution de Juillet, personne ne voulant plus partir.

IV, p. 402. — Diot, retiré sur la paroisse de Boismé, se vit, lui aussi, en butte aux persécutions... Sous-officier de gendarmerie pendant la restauration, et comme tant d'autres militaires, démissionnaire par refus de serment...

Note. — On prononce Diot dans le pays, mais on écrit : *Guyot*. Il y avait dix ou douze ans que Guyot avait été renvoyé de la gendarmerie comme tous les autres Vendéens. Je ferai une notice sur Guyot, et en même temps, je parlerai des injustices incroyables que les Vendéens ont souffertes dans la gendarmerie.

IV, p. 405. — On brisa même sous leur yeux, avec de méprisantes paroles, les sabres et les fusils que Louis XVIII, dans un jour de royale reconnaissance, avait fait distribuer aux vétérans de la grande guerre.

Note. — Non pas en général des vétérans de la grande guerre, mais aux plus distingués après ceux à qui on avait donné la croix.

IV, p. 417. — Dès la fin de 1830, le projet d'une levée de bouchers avait été adopté.

Note. — Faute d'impression : levée de bouchers, lisez de bouchers.

IV, p. 436. — « Vous verrez ici mon neveu Louis, dit M. Auguste de la Rochejaquelein à Bernier de Maligny ; c'est un bon enfant, mais discret comme un coup de canon... »

Note. — Discret comme un coup de canon. Si Auguste l'a dit, ce que j'ignore, pourquoi le répéter, car certainement le pauvre Louis avait de l'esprit, de la sagesse, et n'était pas plus indiscret qu'un autre.

IV, p. 425. — La comtesse Auguste de la Rochejaquelein, venue à cette réunion (La Fétellière) pour offrir des détails sur le corps d'armée de son mari...

Note. — Du corps d'armée de son mari, ajoutez : qui était en Hollande.

IV, p. 520.

Note. — Je ne le crois pas ; m'informer.

IV, p. 529. — Occupée à organiser le corps d'armée dont La Rochejaquelein, son mari, vient prendre le commandement, la comtesse Auguste....

Note. — Au lieu de : vient prendre le commandement, lisez : devait venir prendre le commandement.

IV, p. 561. — On a vu avec quel intérêt passionné Napoléon essaya de pacifier la Vendée militaire : il y réussit.

Note. — Les conscriptions impériales étaient beaucoup moins nombreuses dans la Vendée les premières années. On la ménageait fort. Une petite anecdote :

Quand Bonaparte revint d'Espagne, il traversa la Vendée, et avant s'arrêta à Niort. Les maires et d'autres personnes avaient préparé des discours où ils devaient se vanter de tout ce que les patriotes du pays avaient fait contre les Vendéens. Mais le préfet, ayant eu auparavant une audience particulière de l'empereur, sortit en disant : « Messieurs, changez bien vite vos discours, car l'empereur fait grand éloge des Vendéens. »

De suite, ils firent des discours dans lesquels ils disaient : que le pays avait tout perdu, tout sacrifié pour la défense de l'autel et du trône ; ce dont Bonaparte parut fort satisfait, et les complimenta. Toutefois il traversa la Vendée rapidement. On prétend

qu'il descendit de voiture aux Quatre-Chemins, où on lui dit que Charette avait remporté tant de batailles, et voyant des paysans qui travaillaient et qui ne le connaissaient pas, mais qui se méfiaient toujours des étrangers, il leur demanda s'ils avaient fait la guerre avec les Vendéens. Ils lui dirent en souriant : Oui, Monsieur. — Vous aimiez donc bien le roi ? — Oui, Monsieur. — Aimez-vous autant l'empereur ? — Oh, non, Monsieur, pas tant. Il remonta en voiture. De là, il s'arrêta un instant à Montaigu, puis à Bourbon-Vendée. Cette petite ville, qui s'appelait la Roche-sur-Yon, avait été brûlée pendant la guerre. Bonaparte y faisait depuis quelques années une énorme dépense, et en voulait faire une ville considérable sous le nom de Napoléonville. Il y avait transporté le chef-lieu du département de la Vendée, avait fait bâtir une superbe préfecture, ordonné de bâtir des casernes pour 8,000 hommes. Il croyait par là tenir la Vendée, et aussi lui plaire. L'endroit était mal choisi de toutes les manières, car l'Yon n'est qu'un petit ruisseau tout à fait insuffisant pour l'été. Il se mit fort en colère de ce qu'on avait imaginé de bâtir les casernes en pisé quoique sur le roc. Il démolissait ces mauvais murs à coups de pied. Cette ville était, à cette époque, bien mal habitée par les mauvais sujets de Nantes, etc., etc. Louis XVIII crut bien faire de lui donner le nom de Bourbon-Vendée. En arrivant, il croyait faire plaisir aux Vendéens, tandis que cette ville était si mal habitée que le 25 août 1814, on fut obligé de casser la garde nationale, parce qu'elle ne voulut pas se réunir le jour de la fête du roi, malgré le nom qu'elle portait.